



Passerelles Marchandises

Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises

PUBLIC : Tout conducteur d'un véhicule comportant plus de huit places assises outre le siège du conducteur ou transportant plus de huit personnes, non compris le conducteur

PREREQUIS :

- Titulaire du permis de conduire de la catégorie C ou CE et D ou DE en cours de validité ou de permis reconnus en équivalence conformément aux articles R. 222-1, R.222-2 et R. 222-3 du code de la route
- Titulaire d'un titre ou diplôme de conducteur routier du transport de voyageurs (Titre Professionnel du Ministère chargé de l'Emploi ou CAP, BEP, BAC PRO du Ministère de l'Education Nationale) ou titulaire d'une attestation de formation initiale minimale obligatoire du transport routier de voyageurs ou à titre transitoire d'une attestation valant FIMO voyageurs

DUREE et MODALITES : Présentiel. 35 heures (5 jours)
Effectif : Maximum réglementaire : 16 participants

LIEU DE FORMATION : Plateau technique d'1 hectare ½ validé par les services de la DDTM, sur la commune de Villeneuve les Maguelone.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

La pédagogie sera active et participative. Elle alternera les apports d'information du formateur et les mises en pratique sous forme d'exercices (QCM, étude de cas, constats) et de conduite sur route.

FORMATEURS : Tous diplômés et aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.

DISPOSITIF DE SUIVI : Feuille d'émargements par ½ journée. Certificat de réalisation. Livret de formation

VALIDATION : Evaluation théorique sous la forme d'un QCM de 40 questions et pratique (contrôle continu). Attestation de formation conforme à l'arrêté du Ministère chargé des transports. Carte de Qualification Conducteur en cas de succès. En cas d'échec à la partie théorique ou pratique, délivrance d'une attestation constatant cette situation et faisant apparaître sa date d'échéance (6 mois)

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Un entretien individuel vous est proposé afin de définir ensemble les moyens nécessaires à la faisabilité de votre projet de formation.

TARIF : Nous consulter – **Eligible au CPF 334870**
Délai d'accès : nous consulter (10 sessions/an)

CONTEXTE : La formation complémentaire « Passerelle Marchandises » est le complément indispensable à la formation FIMO Voyageur pour tout conducteur(trice) souhaitant exercer dans le transport de marchandises

OBJECTIFS GENERAUX :

- « Permettre au conducteur d'acquérir ou de compléter les connaissances et les compétences nécessaires et préalables à l'accès au secteur du transport de marchandises par :
 - ✓ Le perfectionnement à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.
 - ✓ La connaissance, l'application et le respect des règles du transport et des règles relatives à la santé, la sécurité routière, l'environnement économique et l'organisation du marché du secteur du transport »
- (Arrêté du 3 janvier 2008 - Art 4)

CONTENU DE LA FORMATION :

- Accueil et présentation de la formation (30 min.)
- Perfectionnement à la conduite rationnelle axé sur les règles de sécurité (15 heures 30)
- Application des réglementations (5 heures) : Santé, Sécurité Routière et Sécurité Environnementale (7 heures)
- Service et Logistique propres au transport de marchandises (4 heures)
- Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse de stage (3 heures)

SANCTION : (Habilitation)

- Attestation de formation conforme à l'arrêté du Ministère chargé des transports.
- Carte de Qualification Conducteur

Sans niveau spécifique
Possibilité de valider un/des blocs de compétences : sans objet
Equivalence, passerelle, débouchés :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5769/>
Inscrite au Répertoire Spécifique n° RS 5769
Code Certif Info N°112764

ACCES A L'EMPLOI METIER et POURSUITE DE FORMATION :

Une carte chronotachygraphe est obligatoire pour la conduite de véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes.
Formation obligatoire tous les 5 ans.

FP_PassMses_MAJ170122

